

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLECROZE DU 15 OCTOBRE 2025**

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Nombre de membres :

. En exercice : 14
. Présents : 10
. Votants : 12

Membres élus présents : M. Rolland BALBIS, Mme Rose-Marie ESCARRAT, M. Pierre CONSTANS, M. Vincent VAGH-WEINMANN, M. Jean-Claude BASSE, Mme Lydie BOTTACCHI, Mme Oana BRISCARU, M. Bertrand BUTIN, M. Brice DELAHOCHÉ et Mme Jessie MACCIO.

Absents ayant donné procuration : Mme Michèle CREDOZ à M. Jean-Claude BASSE et Mme Isabelle MICHEL à Mme Rose-Marie ESCARRAT.

Absents excusés : Mme Martine FAYAUBOST et M. Jean-Jacques PEIRANO.

Secrétaire de séance : M. Pierre CONSTANS

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 août 2025
2. Décisions du Maire
3. Périmètre Délimité des Abords de la chapelle Saint Victor
4. Budget eau/assainissement : Décision modificative n° 2
5. Eau/Assainissement : avis sur le Rapport de Prix et Qualité de Services année 2024
6. Mise à jour des tarifs pour les branchements Eau/Assainissement et poteaux incendie
7. ONF : additif coupe de bois 2026
8. Elections : mise à disposition des salles communales et matériel pour les candidats
9. Affaires diverses

Point 1 – D 47/ 2025 : Approbation du Procès-Verbal du 26 août 2025

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 août 2025 a été envoyé à l'ensemble des membres sous forme dématérialisée.

Il est voté à l'unanimité.

Point 2 – Décisions du Maire

M Le Maire donne lecture des décisions prises depuis le précédent Conseil Municipal, à savoir :

Date	Numéro de la décision	Objet de la décision
05/09/2025	47-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AD numéros 1020 et 1022 situées route de Barbeville. La commune n'a pas préempté.
09/09/2025	48-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AD numéro 922 située route de Draguignan. La commune n'a pas préempté.
12/09/2025	49-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées section AB numéros 299 et 300 situées route de Draguignan. La commune n'a pas préempté.
18/09/2025	50-2025	Cette décision concerne le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AD numéro 928 située route de Barbeville. La commune n'a pas préempté.
22/09/2025	51-2025	Cette décision concerne une décision modification du budget de la commune.

Bertrand BUTIN précise que la décision porte sur l'augmentation de crédit en dépense de fonctionnement pour le FPIC et en section d'investissement pour le PLU et l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine.

Point 3 – D 48/ 2025 : Périmètre Délimité des Abords de la chapelle Saint Victor

M. le Maire précise que la commune de Villecroze possède un monument historique classé, à savoir la chapelle St Victor. L'Architecte des Bâtiments de France propose à la commune de mettre en place de nouvelles délimitations de périmètre de protection des monuments, en remplacement du périmètre systématique de 500 mètres. Cette proposition résulte d'une analyse du paysage bâti et de l'environnement paysager des monuments historiques.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 4 – D 49/ 2025 : Budget eau/assainissement : Décision modificative n°2

Bertrand BUTIN précise que cette décision modificative concerne une modification d'imputation de la somme de 80 000.00€ (ligne de financement) qui a été imputée au compte 16449 au lieu du compte 16441.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 5 – D 50/ 2025 : Eau/Assainissement : avis sur le Rapport de Prix et Qualité de Services (RPQS) année 2024

M. le Maire précise que le RPQS est un document très intéressant qui reprend l'ensemble des sites de production du réseau d'eau potable, les travaux réalisés mais aussi les indicateurs techniques et financiers. Celui-ci a été réalisé par Grégory LOPEZ, avant son départ.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 6 : Mise à jour des tarifs pour les branchements Eau - Assainissement et poteaux incendie

Cette délibération est ajournée.

Point 7 – D 51/ 2025 : ONF : additif coupe de bois 2026

M. le Maire indique que, dans le cadre du programme d'action 2026, l'ONF propose d'effectuer un additif de coupe de bois en forêt communale relevant du régime forestier. Cette coupe concerne les parcelles 13m et 13t, sur une surface de 1,50 ha avec un volume présumé à 175 m³/ha. Il s'agit des bordures des pistes forestières.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 8 – D 52/ 2025 : Elections : mise à disposition des salles communales et matériel pour les candidats

M. le Maire précise que les élections municipales approchent et qu'il convient d'assurer une équité entre les candidats, en vue de l'organisation de leurs diverses réunions. Aussi, il propose de leur mettre à disposition, à titre gratuit et selon les disponibilités, les salles communales et si besoin du matériel.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Point 9 – Affaires diverses

Course de côte :

Cette course est prévue les 25 et 26 octobre prochain. Elle attire du monde mais elle engendre également quelques difficultés de stationnement et de circulation. C'est une belle manifestation. Cette année, la Commune mettra à disposition ses ASVP et versera une participation financière de 1 500 €.

Médecins :

M Le Maire rappelle qu'il a été sollicité par l'ARS pour la mise à disposition de médecins sur le territoire de l'intercommunalité.

La maison médicale d'Aups ne pouvant plus accueillir de praticien, le local situé dans le cabinet médical de Villecroze a été proposé.

Après validation, ce dernier a été aménagé par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et la commune a mis en service les compteurs d'eau, d'électricité et internet.

L'ouverture du cabinet a eu lieu le mercredi 15/10 en présence des représentants de l'ARS, du CTPS, des élus et du premier médecin.

S'agissant d'une période de test, seuls les médecins et les pharmacies peuvent diriger les patients vers le CTPS qui proposera un rendez-vous.

Par la suite, les rendez-vous seront exclusivement proposés en ligne.

Les élus remercient M. le Maire pour cette belle initiative.

Église : Inventaires des biens :

Une conservatrice a établi un inventaire des biens mobiliers de valeur présents dans l'église.

Cette liste doit être validée en Conseil Municipal afin d'être proposée lors de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA) du 13 novembre prochain.

Les biens sont la propriété de la Commune.

Brice DELAHOCHÉ souhaite obtenir des informations sur le porteur de projet. Il pense que c'est un service de la Région.

M. le Maire propose aux élus de fixer le prochain Conseil Municipal au 7 novembre prochain pour délibérer sur ce sujet

Enquêtes publiques Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Périmètre Des Abords (PDA) :

M. le Maire indique que l'enquête publique est prévue du 17 novembre au 19 décembre 2025. Le commissaire enquêteur sera présent 5 demi-journées dont un samedi matin en Mairie.

Des publications précisant les jours de permanence seront prochainement diffusées sur Var Matin et la Marseillaise.

Cette information sera également relayée sur les différents supports de communication et par affichage.

Martine FAYAUBOST trouve que le nombre de permanence est trop limité.

M. le Maire précise que c'est le commissaire enquêteur qui a défini le nombre et que les administrés pourront également faire leur réclamation en ligne ou par courrier.

Antenne Bouygues :

M Le Maire indique que Bouygues Telecom a déposé une Déclaration Préalable pour un projet d'installation d'une antenne sur la commune. Par arrêté, celle-ci a été refusée. Cette société a attaqué la Commune auprès du Tribunal Administratif pour faire annuler cette décision. M Le Maire entend trouver les arguments nécessaires pour éviter la mise en place de cette infrastructure, sachant qu'il y en a déjà 3 sur le territoire.

Service technique :

Vincent VAGH précise que Mathieu GUIOL assure une bonne gestion du service depuis le départ de Grégory LOPEZ.

Les travaux de goudronnage du boulevard des pins et de certaines artères sont terminés. Certains riverains ne comprennent pas que leur entrée ne soit pas refaite. En effet, seules les voies touchées par des tranchées ont été rénovées.

Les barrières présentes en haut du boulevard empêchant l'accès à la route d'Aups sont régulièrement retirées. Aussi, afin de remédier à ce problème, des potelets seront installés.

La sonorisation du village est en place, il reste seulement quelques réglages à effectuer. Ce système pourra servir lors des diverses manifestations mais également en cas de besoin pour le Plan Communal de Sauvegarde. Les informations micros pourront être diffusées sur un des sites ou sur l'ensemble.

Vincent VAGH indique qu'il convient de recevoir le prestataire des caméras pour le point sur divers sujets tel que la lumière dans le parc.

Martine FAYAUBOST évoque le problème du stationnement des véhicules sur la place du village.

Cimetière :

Martine FAYAUBOST indique que les Amis des Fleurs sont intervenus, au cimetière pour compléter le travail des agents communaux. Un appel aux bénévoles sur l'esprit de nettoyage citoyen avait été lancé. Grâce à la présence d'une quinzaine de personnes, de nombreux végétaux et vieux vases ont été ramassés. L'enthousiasme des participants permettra de renouveler cette opération, le samedi suivant.

Les travaux du jardin du souvenir avancent bien. Une dalle avec un cylindre central a été réalisée et un « arbre de vie » est en cours de confection par un agent.

Pierre CONSTANS a été interpellé par plusieurs administrés concernant l'entretien du gazon synthétique qui a été installé au pied des colonnes colombarium. Martine FAYAUBOST rassure en indiquant qu'il suffira de le secouer.

La séance est levée à 18h43.